AFSA

ALLIANCE FOR FOOD SOVEREIGNTY IN AFRICA



Des **Engagements** à la **Mise En Œuvre**

Renforcer l'action climatique dans les systèmes alimentaires et l'agriculture grâce à l'agroécologie

NOTE D'ORIENTATION

COP31 TÜRKİYE ANTALYA

www.afsafrica.org

©2026

Contexte et historique

Cette note d'orientation s'appuie sur la déclaration collective d'Addis-Abeba de la société civile africaine sur l'action climatique dans les systèmes alimentaires et l'agriculture en vue des COP31 et COP32, adoptée le 9 septembre 2026 à Addis-Abeba, en Éthiopie. Cette déclaration est issue de la réunion continentale sur le renforcement de l'action climatique de la société civile africaine dans les systèmes alimentaires et l'agriculture, organisée par l'AFSA en collaboration avec le ministère de la Planification et du Développement du gouvernement éthiopien, qui s'est tenue du[7] au[9] septembre 2026.

Cette réunion a rassemblé plus de 130 participants issus de 33 pays, parmi lesquels des organisations d'agriculteurs et de pasteurs, des peuples autochtones, des réseaux de femmes et de jeunes, des organisations confessionnelles, des chercheurs, des représentants gouvernementaux, des négociateurs sur le climat et des partenaires de développement.

L'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA) est une vaste coalition regroupant plus de 40 réseaux d'organisations représentant environ 200 millions de petits producteurs alimentaires, d'éleveurs, de peuples autochtones, de jeunes, de femmes, de pêcheurs, d'organisations confessionnelles et de la société civile au sens large dans 50 pays africains, qui milite en faveur de la souveraineté alimentaire, de la justice climatique et de l'agroécologie. La participation de l'AFSA à la 31e Conférence des Parties (COP31) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tiendra du 9 au 20 Novembre 2026 à Antalya, en Turquie, s'inscrit dans la continuité de son action de plaidoyer soutenue, menée ces dernières années tant au niveau national qu'au niveau mondial.

L'AFSA a participé activement à la COP30, qui s'est tenue à Belém, au Brésil, ainsi qu'à la SB64 au début du mois de juin, tout en plaidant pour l'institutionnalisation de l'agroécologie dans les négociations sur l'agriculture, l'adaptation, le financement climatique et la transition juste.

En ce qui concerne l'agriculture, le mandat de quatre ans du Groupe de travail conjoint de Charm el-Cheikh sur l'agriculture (SSJWA) prend fin cette année, en 2026, et les Parties chercheront à décider de l'avenir de l'agriculture dans le cadre des négociations de la CCNUCC. L'Objectif mondial d'adaptation (GGA) se poursuit également sans texte convenu à l'issue des discussions de la SB64 à Bonn ; le mécanisme de transition juste, convenu à Belém et ayant progressé lors de la SB64, doit encore être rendu opérationnel ; et l'appel à tripler le financement de l'adaptation d'ici 2035 nécessite une base de référence et des progrès.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) avertit que les systèmes alimentaires africains comptent parmi les plus vulnérables au monde, et le dernier rapport de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) intitulé « État du climat en Afrique » montre que la hausse des températures, les précipitations irrégulières et les phénomènes météorologiques extrêmes compromettent déjà les moyens de subsistance, les catastrophes liées au climat ayant touché au moins 13 millions de personnes à travers le continent rien qu'en 2025 (OMM, 2026). L'agriculture emploie plus de 60 % de la main-d'œuvre africaine et reste principalement pluviale. Sur l'ensemble du continent, le changement climatique se traduit par des inondations, des sécheresses, un stress thermique, la dégradation des sols et des écosystèmes, la pénurie d'eau, des pertes de bétail et des infrastructures endommagées, autant de facteurs qui entraînent une volatilité des prix alimentaires et une hausse du coût de la vie.

> Pour les petits agriculteurs, le changement climatique ne se résume pas à un « déficit de mise en œuvre » ou à un acronyme de négociation, mais se traduit concrètement par des pertes de récoltes, un stress hydrique, des conflits persistants, une baisse de la fertilité des sols, un endettement croissant, la faim et une baisse des revenus.

Lors de la SB64, le deuxième atelier de la SJWA a abordé les progrès, les défis et les opportunités liés à l'identification des besoins et à l'accès aux moyens de mise en œuvre, et un portail en ligne amélioré de Charm el-Cheikh a été lancé. Cependant, les conclusions adoptées par les Parties n'incluaient pas les messages clés issus de l'atelier.

Les négociations sur le GGA se sont achevées sans accord : l'intégralité du texte est restée entre crochets et a été renvoyée au SB65, la référence au triplement du financement de l'adaptation étant au cœur de l'impasse. Le Groupe africain, les pays les moins avancés, l'AOSIS ainsi que le G77 et la Chine ont cherché à ancrer l'engagement de triplement dans le texte du GGA, tandis que plusieurs pays développés s'y sont opposés.

En ce qui concerne les négociations sur la transition juste, le SB64 a adopté le mandat pour la révision du programme de travail sur la transition juste et a convenu de poursuivre les travaux sur le fonctionnement du nouveau mécanisme, un rapport de synthèse devant être présenté d'ici la COP31.

Du côté positif, la présidence de la COP31 a inscrit le soutien à la sécurité alimentaire et le développement de systèmes agricoles durables parmi ses priorités. Cela ouvre un espace politique dont les gouvernements, les partenaires de développement et d'autres acteurs peuvent tirer parti pour faire pression en faveur de décisions claires sur les systèmes alimentaires et l'agriculture lors de la COP31.

> La présente note expose donc les positions stratégiques, les recommandations politiques et les priorités de plaidoyer de l'AFSA pour la COP31, en s'appuyant sur les résultats de la COP30 et de la SB64, l'évolution des négociations ainsi que les réalités des systèmes alimentaires et de l'agriculture en Afrique.

L'intervention de l'AFSA en matière de climat



La position de l'AFSA s'appuie sur la conviction commune des acteurs de la société civile africaine impliqués dans les systèmes alimentaires et l'agriculture, exprimée dans la déclaration d'Addis-Abeba, selon laquelle « l'avenir climatique de l'Afrique ne peut être dissocié de son avenir alimentaire, et les décisions concernant cet avenir doivent être façonnées par les personnes qui produisent, commercialisent, préparent et consomment les aliments ».

L'Afrique a besoin de systèmes agricoles et alimentaires productifs, nutritifs, résilients, inclusifs, culturellement adaptés, respectueux de la dignité humaine et de plus en plus sobres en émissions, tout en préservant le développement socio-économique et en empêchant que les coûts de transition ne soient répercutés sur les petits producteurs.

Les semences, la terre, l'eau, les engrais, la technologie, les marchés et le financement déterminent ce qui est produit, qui peut produire de la nourriture, à quel coût, et qui en tire profit. La souveraineté alimentaire repose sur le droit fondamental à l'alimentation, sur des moyens de subsistance durables pour les producteurs alimentaires, sur les systèmes alimentaires locaux et sur les connaissances et les compétences des peuples autochtones, des communautés paysannes, des jeunes et des femmes, le tout ancré dans un processus décisionnel démocratique mené par les communautés concernées.

Les petits agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les femmes, les jeunes et les communautés locales et autochtones préservent les semences et le bétail, restaurent les sols, gèrent l'eau, protègent la biodiversité, adaptent les systèmes de production, développent les marchés locaux et pérennisent les systèmes de savoir.

L'agroécologie, en tant que science, pratique et mouvement social, fournit le cadre qui relie la résilience écologique à la souveraineté alimentaire, aux savoirs locaux, à des moyens de subsistance dignes, à la nutrition, à la biodiversité et à une gestion inclusive des systèmes alimentaires. Elle favorise la diversification, réduit la dépendance vis-à-vis des intrants synthétiques, renforce les marchés territoriaux et encourage la résilience menée par les communautés grâce à des réseaux d'agriculteurs, des systèmes semenciers et une gouvernance inclusive (FAO, 2018 ; HLPE, 2019 ; GIEC, 2023).

L'action climatique dans l'agriculture et les systèmes alimentaires africains doit être évaluée à l'aune de sa capacité à renforcer la résilience et le bien-être des populations africaines, et non pas simplement à celle de générer de nouveaux projets, marchés, indicateurs ou technologies. La résilience climatique doit être comprise comme la capacité des communautés à anticiper, absorber, s'adapter et se transformer en réponse aux chocs sans renoncer à leurs droits et à leurs atouts.

L'AFSA rejette les modèles de production alimentaire fondés sur l'agriculture industrielle, y compris les modèles d'élevage industriel, qui concentrent la production, augmentent l'empreinte carbone, renforcent la dépendance vis-à-vis des intrants et des chaînes d'approvisionnement externes, compromettent les moyens de subsistance, les écosystèmes et la santé du bétail, et enferment le continent dans un avenir alimentaire plus vulnérable au changement climatique. Elle rejette également les modèles normatifs qui ne tiennent pas compte des spécificités nationales, ainsi que les actions climatiques qui remplacent les savoirs locaux au lieu de les renforcer.



Travaux conjoints de Charm el-Cheikh sur l'agriculture (SJWA)

Le groupe de travail conjoint de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre de l'action climatique en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire a été créé lors de la COP27 par la décision 3/CP.27 sous la forme d'un programme de travail quadriennal. Sa feuille de route, adoptée lors de la SB60 en juin 2024, prévoyait des ateliers annuels organisés pendant les sessions, des rapports de synthèse annuels du secrétariat sur les travaux liés à l'agriculture menés au sein des organes constitués, ainsi que le portail en ligne de Charm el-Cheikh. Le premier atelier, organisé lors de la SB62 en juin 2025, a porté sur les approches systémiques et holistiques de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture, des systèmes alimentaires et de la sécurité alimentaire, tandis que le second, organisé lors de la SB64 en juin 2026, a porté sur l'identification des besoins et l'accès aux moyens de mise en œuvre.

Malgré ces activités, les Parties n'ont pas été en mesure de parvenir à des conclusions de fond ; des divergences persistent quant à la définition du terme « systèmes alimentaires », au financement et aux questions liées au commerce. Le mandat de ce travail conjoint prendra fin lors de la COP31, où les organes subsidiaires rendront compte des progrès accomplis. Pour l'Afrique, laisser disparaître le seul volet dédié à l'agriculture dans le cadre de la CCNUCC constituerait un grave revers.

Après quatre ans de collaboration, les agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs les plus touchés par le changement climatique n'ont toujours pas bénéficié d'un soutien concret sur le terrain. La COP31 doit donc prendre une décision claire en matière d'action climatique pour la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires, et passer des discussions et des ateliers à l'action.

> Ces décisions doivent principalement porter sur la mise en œuvre : identifier les besoins des pays et des communautés, leur donner accès à des financements, à des technologies et à un soutien au renforcement des capacités, intégrer les systèmes alimentaires dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans nationaux d'adaptation, et veiller à ce que les petits agriculteurs et les groupes vulnérables y participent et en tirent profit.

Objectif mondial d'adaptation (GGA)

Comme la majeure partie de l'agriculture du continent dépend de la pluie et que les producteurs alimentaires sont déjà confrontés à des sécheresses, des inondations et des vagues de chaleur qui détruisent les récoltes, le bétail et les revenus, l'adaptation doit rester au cœur des préoccupations, car elle protège les vies, les moyens de subsistance, l'eau, la souveraineté et la sécurité alimentaires, le bien-être et la santé des animaux, la nutrition, la biodiversité et les acquis en matière de développement déjà mis à mal par le stress climatique. Cela est conforme à l'article 2 de la Convention, à l'objectif d'adaptation de l'Accord de Paris et à l'architecture en constante évolution de l'Objectif mondial d'adaptation.

L'Objectif mondial d'adaptation a été établi en vertu de l'article 7.1 de l'Accord de Paris afin de renforcer les capacités d'adaptation, d'accroître la résilience et de réduire la vulnérabilité au changement climatique. Le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, adopté lors de la COP28, a défini 11 cibles thématiques, dont la cible 9(b) visant à mettre en place une production alimentaire et agricole résiliente au changement climatique, ainsi que des systèmes d'approvisionnement et de distribution alimentaires résilients, et à accroître la production durable et régénératrice ainsi que l'accès équitable à une alimentation et une nutrition adéquates pour tous. Lors de la COP30, les Parties ont adopté les 59 indicateurs d'adaptation de Belém, bien qu'au cours de la SB64, elles n'aient pas pu s'accorder sur le texte de l'Objectif mondial d'adaptation.

L'AFSA appelle les Parties à la COP31 à s'accorder sans plus tarder sur le GGA et souligne que les indicateurs relatifs à l'alimentation et à l'agriculture doivent mesurer ce qui importe aux communautés, comme la santé des sols, la diversité des semences et des cultures, la nutrition et les revenus, et non pas uniquement les rendements ; les agriculteurs et les communautés doivent être associés à la définition des modalités de mesure des progrès. La mesure de l'adaptation doit également s'accompagner des financements nécessaires à sa mise en œuvre; l'engagement de tripler les financements en faveur de l'adaptation devrait donc être inclus dans la décision relative au GGA.

Financement climatique

La question du financement ne se résume pas seulement au montant annoncé, mais porte également sur la nature des financements fournis, les bénéficiaires, la rapidité avec laquelle ils sont versés et ce qui parvient aux acteurs de première ligne. La COP29 a fixé un nouvel objectif collectif quantifié (NCQG) d'au moins 300 milliards de dollars par an pour les pays en développement d'ici 2035, dans le cadre d'un effort plus large visant à porter le financement provenant de toutes les sources à 1 300 milliards de dollars par an. La COP30 a appelé à des efforts visant à au moins tripler le financement de l'adaptation d'ici 2035. Les pays développés ont déclaré un montant record de 136,7 milliards de dollars de financement climatique en 2024, mais l'adaptation reste largement sous-financée.

Le rapport 2025 du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) sur le déficit d'adaptation estime que les pays en développement auront besoin de plus de 310 milliards de dollars par an pour l'adaptation d'ici 2035. Le financement public international de l'adaptation est toutefois passé de 28 milliards de dollars en 2022 à 26 milliards de dollars en 2023, laissant un déficit d'environ 284 milliards de dollars par an ; l'objectif de Glasgow visant à doubler le financement de l'adaptation pour le porter à environ 40 milliards de dollars d'ici 2025 n'est pas en voie d'être atteint (PNUE, 2025). Pour les agriculteurs africains, ces déficits sont aggravés par la complexité des exigences en matière d'accréditation, de gestion fiduciaire et de conformité, par la faiblesse des capacités de préparation des projets et par des pressions croissantes liées à l'endettement.

Le programme de travail au titre de l'article 9.1 convenu à Belém est également contesté et sa place à l'ordre du jour de la COP31 restait en suspens après la SB64.

Lors de la réunion d'Addis-Abeba, la société civile africaine s'est clairement exprimée sur le type de financement qu'elle souhaite : le financement de l'adaptation doit prendre la forme de subventions, et non de prêts. De nombreux pays africains sont déjà accablés par la dette, ce qui limite leurs capacités d'investissement dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, et le financement climatique ne doit pas aggraver cette situation. Il faut donc s'attaquer à la dette et à la marge de manœuvre budgétaire limitée afin que les gouvernements puissent investir dans des systèmes alimentaires résilients.

Ce financement doit être public, prévisible et facilement accessible. Il doit parvenir directement aux petits agriculteurs, aux éleveurs, aux pêcheurs, aux coopératives de femmes, aux entreprises de jeunes, aux organisations locales et aux institutions communautaires, et soutenir l'agroécologie, les systèmes semenciers gérés par les agriculteurs, la restauration des sols et de l'eau, ainsi que les marchés locaux. Le financement privé peut compléter le financement public, mais ne doit pas le remplacer. **Il doit également y avoir une transparence totale sur les montants promis, approuvés, décaissés et ceux qui parviennent effectivement aux agriculteurs et aux communautés.**



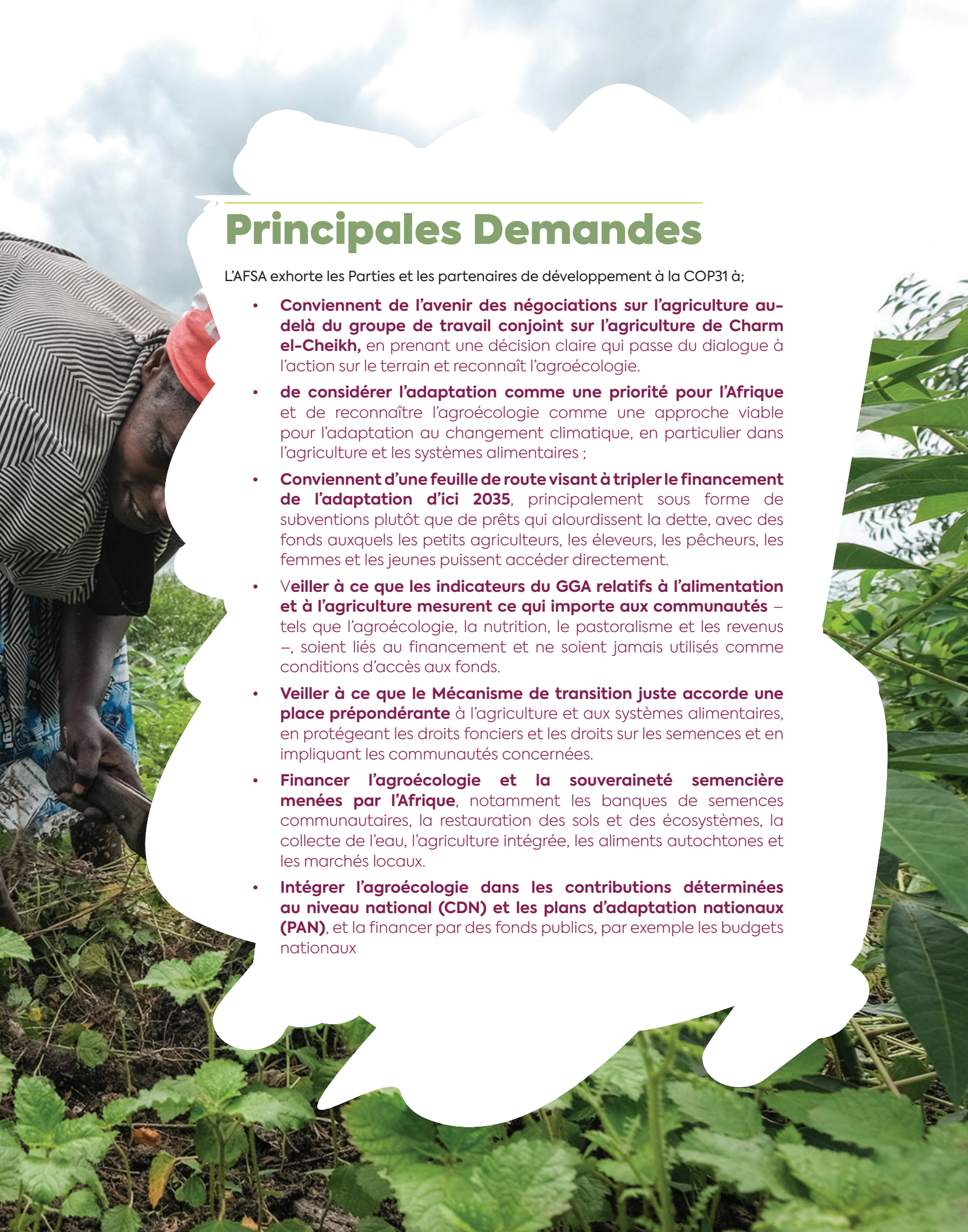
Transition juste

La COP27 a établi le Programme de travail sur la transition juste (JTWP) par la décision 3/CMA.4 afin de promouvoir des voies intégrant la justice sociale et économique dans l'action climatique dans tous les secteurs, y compris l'agriculture, les systèmes alimentaires et l'utilisation des terres. Lors de la COP30, les Parties ont convenu de mettre en place un Mécanisme de transition juste, une revendication de longue date de la société civile également désigné sous le nom de Mécanisme d'action de Belém (BAM).

Lors de la SB64, les Parties ont adopté le mandat pour l'examen du JTWP, qui aura lieu lors de la SB65 afin d'éclairer les décisions concernant sa poursuite, et ont convenu de poursuivre les travaux sur les éléments nécessaires à la mise en œuvre du mécanisme. Les points de vue divergent encore quant à sa forme, ses fonctions de soutien et le rôle des parties prenantes non signataires, deux questions sur lesquelles la COP31 devrait se prononcer.

Une transition juste dans l'agriculture et les systèmes alimentaires africains doit être ascendante, axée sur le développement et centrée sur les agriculteurs. Elle doit protéger les droits fonciers et les droits sur les semences, reconnaître les systèmes de savoirs autochtones, renforcer les institutions locales, créer des opportunités économiques dignes pour les petits exploitants agricoles, les femmes, les enfants et les jeunes, et répartir équitablement les coûts et les bénéfices de la transition.

> Comme l'affirme la déclaration d'Addis-Abeba des acteurs de la société civile africaine, «une transition n'est pas juste si les personnes qui la vivent sont exclues de sa conception»



Principales Demandes

L'AFSA exhorte les Parties et les partenaires de développement à la COP31 à;

- **Conviennent de l'avenir des négociations sur l'agriculture au-delà du groupe de travail conjoint sur l'agriculture de Charm el-Cheikh,** en prenant une décision claire qui passe du dialogue à l'action sur le terrain et reconnaît l'agroécologie.
- **de considérer l'adaptation comme une priorité pour l'Afrique** et de reconnaître l'agroécologie comme une approche viable pour l'adaptation au changement climatique, en particulier dans l'agriculture et les systèmes alimentaires ;
- **Conviennent d'une feuille de route visant à tripler le financement de l'adaptation d'ici 2035**, principalement sous forme de subventions plutôt que de prêts qui alourdissent la dette, avec des fonds auxquels les petits agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les femmes et les jeunes puissent accéder directement.
- V**eiller à ce que les indicateurs du GGA relatifs à l'alimentation et à l'agriculture mesurent ce qui importe aux communautés** – tels que l'agroécologie, la nutrition, le pastoralisme et les revenus –, soient liés au financement et ne soient jamais utilisés comme conditions d'accès aux fonds.
- **Veiller à ce que le Mécanisme de transition juste accorde une place prépondérante** à l'agriculture et aux systèmes alimentaires, en protégeant les droits fonciers et les droits sur les semences et en impliquant les communautés concernées.
- **Financer l'agroécologie et la souveraineté semencière menées par l'Afrique**, notamment les banques de semences communautaires, la restauration des sols et des écosystèmes, la collecte de l'eau, l'agriculture intégrée, les aliments autochtones et les marchés locaux.
- **Intégrer l'agroécologie dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans d'adaptation nationaux (PAN)**, et la financer par des fonds publics, par exemple les budgets nationaux



ANNEXE 1

Pourquoi l'agroécologie est une approche holistique et systémique pour renforcer la résilience de l'agriculture africaine face au changement climatique

L'agroécologie est une science, une pratique et un mouvement social qui s'appuie sur des principes écologiques tels que la diversité, la synergie, le recyclage et bien d'autres encore pour mettre en place des systèmes agricoles et alimentaires durables et résilients. Selon le Groupe d'experts de haut niveau (HLPE, 2019), l'agroécologie – qui est soutenue par des organismes internationaux, notamment la FAO par le biais de son initiative « Scaling up Agroecology » (FAO, 2018), et reconnue par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) – renforce la capacité des systèmes agricoles à résister aux chocs et à s'adapter à l'évolution des conditions environnementales, et présente un potentiel pour atténuer les émissions et renforcer la résilience climatique. Contrairement aux systèmes agricoles industriels, elle régénère la santé des sols, favorise la biodiversité agricole, renforce les mouvements communautaires et locaux, et réduit la dépendance vis-à-vis des intrants synthétiques.

Dynamique politique

Un nombre croissant de gouvernements africains reconnaissent, lentement mais sûrement, l'agroécologie comme une approche essentielle pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Ainsi, des pays comme le Kenya, le Bénin, le Burkina Faso et le Togo ont élaboré et lancé des stratégies nationales d'agroécologie, tandis que le Sénégal, le Mali, le Togo, le Zimbabwe et l'Ouganda en sont à des stades avancés de l'élaboration de leurs stratégies nationales d'agroécologie.

L'AFSA a joué un rôle catalyseur en facilitant les consultations multipartites qui ont nourri ces stratégies. Par exemple, la campagne « Agroécologie pour l'action climatique » (A4CA), à laquelle participent plus de dix pays africains, a permis un engagement et une collaboration continus entre les acteurs non étatiques et les gouvernements afin d'adopter et d'institutionnaliser l'agroécologie comme vecteur d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans les politiques agricoles à travers l'Afrique.

Des mouvements sociaux forts et une résilience communautaire

L'agroécologie favorise la création de réseaux communautaires solides entre les agriculteurs, renforçant ainsi leur résilience collective et leur cohésion face aux chocs climatiques. Elle renforce la cohésion des groupes d'agriculteurs en encourageant le partage des connaissances au sein de la communauté, les pratiques réciproques et les systèmes d'entraide face aux chocs climatiques. Après le passage du cyclone Idai au Zimbabwe en 2019, les agriculteurs pratiquant l'agroécologie dans les régions de l'est et du sud se sont rapidement mobilisés et ont fait preuve d'une solidarité remarquable en s'engageant dans des échanges de semences à grande échelle. Grâce à ces relations, les communautés ont échangé des semences et des savoirs locaux, permettant ainsi un rétablissement rapide de la production alimentaire et démontrant la résilience sociale inhérente aux systèmes agroécologiques (Chikukwa et al., 2023).

Preuves concrètes sur le terrain

En s'appuyant sur des recherches approfondies menées dans plus de dix pays africains, sur des consultations nationales avec diverses parties prenantes et sur plus de 100 études de cas documentées sur l'agroécologie, il est essentiel de reconnaître le potentiel transformateur de l'agroécologie pour faire face aux vulnérabilités climatiques croissantes du continent. Ces conclusions sont étayées par un consensus de la communauté e mondiale, notamment par les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui montrent que les phénomènes météorologiques extrêmes aggraveront les risques d'insécurité alimentaire, entraîneront une hausse des prix des denrées alimentaires, réduiront la diversité alimentaire et diminueront les revenus des agriculteurs et des pêcheurs

Les pratiques agroécologiques telles que le compostage, le paillage, la rotation des cultures et l'utilisation d'engrais verts améliorent considérablement la fertilité des sols. Des études menées au Malawi montrent que des techniques agroécologiques comme la culture intercalaire de légumineuses rétablissent les niveaux d'azote dans le sol, réduisant ainsi le recours à des engrais synthétiques coûteux (Snapp et al., 2010). En Tanzanie, les agriculteurs ont indiqué avoir accès à plus de 30 cultures vivrières différentes chaque année, ce qui améliore la nutrition et renforce la souveraineté alimentaire (Fondation Biovision, 2022).

L'agroécologie minimise la dépendance vis-à-vis des intrants externes tels que les engrais synthétiques et les pesticides. Au Sénégal, les agriculteurs ont réduit leurs coûts de production jusqu'à 60 % après être passés à des pratiques agroécologiques, ce qui leur a permis de réinvestir dans l'épargne locale et les coopératives.

Alors que la crise climatique continue de menacer les pollinisateurs, réduisant ainsi la production agricole, les paysages agroécologiques favorisent les pollinisateurs, les prédateurs de ravageurs et la biodiversité microbienne. Une étude menée au Burkina Faso a enregistré une augmentation de 25 % des populations d'abeilles et de la flore indigène après que les agriculteurs ont intégré des techniques d'agroforesterie et d'agriculture biologique (IFOAM, 2020).

L'agroécologie met l'accent sur un développement inclusif et mené par les communautés, dans lequel les femmes africaines jouent un rôle central dans la conservation des semences, les marchés alimentaires locaux et la nutrition des ménages. En Ouganda, des groupes d'agroécologie dirigés par des femmes ont fait état d'un meilleur accès à la terre et à la prise de décision au niveau des villages (PELUM Ouganda, 2021).

L'Afrique étant le continent présentant les taux de chômage les plus élevés, l'agroécologie offre une viabilité économique et un accès aux marchés à ce continent jeune grâce à l'entrepreneuriat agroécologique. Au Zimbabwe, les agriculteurs pratiquant l'agroécologie bénéficient d'un meilleur accès aux marchés locaux qui privilégient les produits agricoles et alimentaires biologiques, indigènes et sains. Cela garantit des distances de transport minimales, une réduction des déchets et des chaînes de valeur plus courtes (AFSA, 2023).

Le partage des connaissances est essentiel pour l'Afrique, et l'agroécologie intègre les savoirs agricoles traditionnels qui ont permis aux communautés de subsister depuis des générations. Dans les pays du Sahel, les connaissances relatives aux cultures résistantes à la sécheresse et aux techniques de restauration des sols ont été intégrées avec succès dans des programmes agroécologiques (Practical Action, 2019).

BIBLIOGRAPHIE

AFSA. (2026). Déclaration d'Addis-Abeba de la société civile africaine sur l'action climatique dans les systèmes alimentaires et l'agriculture en vue des COP31 et COP32. Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique. https://afsafrica.org/wp-content/uploads/2026/09/Addis-Ababa-declaration-of-the-African-CSOs-Position-on-food-systems-and-agriculture-towards-COP31-_-COP32.pdf

OMM. (2026). État du climat en Afrique 2025. Organisation météorologique mondiale. https://public.wmo.int/secretariat/celeste-saulo/state-of-climate-africa-2025-launch-event

AFSA. (2025). L'AFSA publie une nouvelle étude appelant à l'intégration de l'agroécologie dans les CDN et les PNA africains. https://www.linkedin.com/pulse/afsa-launches-new-study-calling-integration-agroecology-africas-npygc

Chebet, C. (31 mars 2022). Le changement climatique a réduit la productivité agricole de 34 % en Afrique. The Independent. https://www.independent.co.uk/voices/campaigns/giantsclub/kenya/climate-change-reduces-agricultural-africa-b2047956.html

DESIRA. (2023). Promouvoir l'agroécologie pour la résilience climatique et la durabilité en Afrique. https://www.desiralift.org/advancing-agroecology-for-climate-resilience-and-sustainability-in-africa/

GIEC. (2023). Changement climatique 2023 : Rapport de synthèse. Résumé à l'intention des décideurs. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/

AFSA (2024). Intégration de l'agroécologie dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans nationaux d'adaptation (PNA) en Afrique. Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA). https://afsafrica.org/wp-content/uploads/2025/04/afsa_naps-ndcs-and-naps-study-report_eng.pdf

AFSA (2024). agroecology-the-bold-future-of-farming-in-africa-ebook1.pdf https://afsafrica.org/wp-content/uploads/2019/05/agroecology-the-bold-future-of-farming-in-africa-ebook1.pdf

Phys.org. (28 mars 2022). L'Afrique sera plus durement touchée par le changement climatique que les autres régions, selon un nouveau rapport du GIEC. https://phys.org/news/2022-03-africa-worse.html

CAN. (2024). Note d'information sur la SB60 2024. Climate Action Network. https://climatenetwork.org/wp-content/uploads/2024/05/CAN-SB60-briefing-2024-1.pdf

Carbon Brief. (24 novembre 2024). COP29 : principaux résultats adoptés lors des négociations climatiques de l'ONU à Bakou. https://www.carbonbrief.org/cop29-key-outcomes-agreed-at-the-un-climate-talks-in-baku/

COP28. (2023). Déclaration des Émirats arabes unis sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action pour le climat. https://www.cop28.com/en/food-and-agriculture

CCNUCC. (2022). Décision 3/CP.27 : Travaux conjoints de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre de l'action climatique en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cop27_auv_3ab_Koronivia.pdf

CCNUCC. (2024). Travaux conjoints de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre des mesures climatiques en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/sb2024_L02E.pdf

CCNUCC. (2022). La COP27 parvient à un accord décisif sur un nouveau fonds « pertes et dommages » destiné aux pays vulnérables. https://unfccc.int/news/cop27-reaches-breakthrough-agreement-on-new-loss-and-damage-fund-for-vulnerable-countries

CNUCED. (2024). Les pays s'engagent à mobiliser 300 milliards de dollars d'ici 2035 pour le nouvel objectif de financement climatique : quelle suite ? https://unctad.org/news/countries-agree-300-billion-2035-new-climate-finance-goal-what-next

PNUE. (2023). Rapport 2023 sur le déficit d'adaptation : sous-financé. Mal préparé. L'insuffisance des investissements et de la planification en matière d'adaptation au changement climatique expose le monde aux risques. https://www.unep.org/resources/adaptation-gap-report-2023

ODI. (2023). L'accès des PEID au financement climatique : note d'orientation sur le Fonds vert pour le climat. https://media.odi.org/documents/SIDS-access-to-climate-finance-policy-brief-GCF.pdf

CCNUCC. (2022). Programme de travail de Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/GGA_AUV.pdf

CCNUCC. (2023a). Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Global_goal_on_adaptation_1.pdf

CCNUCC. (2023b). Questions relatives à l'objectif mondial en matière d'adaptation. https:/unfccc.int/sites/default/files/resource/GGA_cop29.pdf

CCNUCC. (2024a). Résultats de la COP29 concernant l'objectif mondial en matière d'adaptation. https:/unfccc.int/sites/default/files/resource/COP-29-Outcomes-on-GGA-Presentation.pdf

CCNUCC. (2025). Liste consolidée des indicateurs permettant d'évaluer les progrès globaux accomplis dans la réalisation des objectifs visés aux paragraphes 9 et 10 de la décision 2/CMA.5, ainsi que l'état d'avancement des travaux sur ces indicateurs. https:/unfccc.int/documents/645725

CCNUCC. (2022). La COP27 parvient à un accord décisif sur un nouveau fonds « pertes et dommages » destiné aux pays vulnérables. https:/unfccc.int/news/cop27-reaches-breakthrough-agreement-on-new-loss-and-damage-fund-for-vulnerable-countries

CCNUCC. (2023a). Résultats du premier bilan mondial. https:/unfccc.int/topics/global-stocktake/about-the-global-stocktake/outcome-of-the-first-global-stocktake

Chikukwa, P., Gukurume, S., & Seed and Knowledge Initiative. (2023). Réseaux de semences paysannes au Zimbabwe : le rôle des systèmes de semences paysannes dans la résilience et le relèvement après le cyclone Idai. Initiative « Seed and Knowledge ». Consulté sur https:/www.seedandknowledge.org/wp-content/uploads/2023/11/SKI-Case-Study_Farmer-seed-networks_WEB.pdf

GIEC. (2023). Sixième rapport d'évaluation (AR6). https:/www.ipcc.ch/assessment-report/ar6/

FAO. (2018). Initiative pour le développement de l'agroécologie. https:/www.fao.org/3/I9049EN/i9049en.pdf

Études de cas de l'AFSA. https:/afsafrica.org/category/publications/case-studies/

IPES-Food. (2021). Un mouvement alimentaire de longue haleine. https:/www.ipes-food.org/pages/longfoodmovement

GRAIN & IATP. (2022). Émissions impossibles : édition méthane. https:/grain.org/e/6858

Pôle de réflexion sur l'agroécologie de Biovision. https:/www.agroecologypool.org/

Enda Pronat Sénégal. https:/www.endapronat.org/

IFOAM - Organics International. https:/www.ifoam.bio/

Pôle d'agroécologie de la FAO. https:/www.fao.org/agroecology/home/en/

République du Kenya. (2024). Stratégie nationale d'agroécologie pour la transformation du système alimentaire 2024–2033. https:/kilimo.go.ke/wp-content/uploads/2024/11/National-Agroecology-Strategy-for-Food-System-Transformation-2024-2033.pdf

Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA). (2019). Campagne en faveur de l'agroécologie pour l'action climatique. https:/afsafrica.org/campaigning-for-agroecology-for-climate-action/

Snapp, S. S., et al. (2010). « La biodiversité peut soutenir une révolution plus verte en Afrique ». PNAS, 107(48), 20840–20845. https:/doi.org/10.1073/pnas.1007199107

Fondation Biovision. (2022). L'agroécologie, ça marche! https:/www.biovision.ch/en/news/agroecology-works/

CIDSE. (2018). Les principes de l'agroécologie. https:/www.cidse.org/wp-content/uploads/2018/04/EN-Agroecology_Principles.pdf

IFOAM. (2020). Les avantages de l'agroécologie et des systèmes biologiques. https:/www.ifoam.bio/sites/default/files/2020-11/ifoam_policy_brief_agroecology.pdf

PELUM Ouganda. (2021). Rapport sur l'agroécologie et l'autonomisation des femmes. https:/pelumuganda.org/

Practical Action. (2019). Savoirs autochtones et résilience climatique. https:/practicalaction.org/knowledge-centre/resources/indigenous-knowledge-and-climate-resilience/